



Maire d'ANHIERES
Département du NORD
Arrondissement de DOUAI

Budget Primitif 2025

Note de présentation brève et synthétique

*L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.
La présente note répond à cette obligation, elle est disponible sur le site internet de la commune.*

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2025. Il respecte les principes budgétaires suivants : annualité, universalité, unité, équilibre, antériorité et sincérité.

Il constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte. Il est transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Par cet acte, l'ordonnateur (Madame le Maire) est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2025 peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

Il est précisé que le budget 2025 reprend les résultats comptables, excédent de Fonctionnement et déficit d'Investissement du Compte Administratif 2024.

Ce budget a été établi avec la volonté de mobiliser tous les outils à sa disposition pour établir un budget responsable et volontariste :

- Maîtriser l'évolution des dépenses de fonctionnement afin de dégager des marges financières en faveur des grands projets du mandat.
- Poursuivre le programme d'investissement pour entretenir et embellir la ville.
- Conserver des perspectives de dette soutenable à long terme par un recours, modéré et calculé au plus juste, à l'endettement.
- Maintenir une politique de stabilité fiscale (taux d'imposition locaux inchangés) et d'optimisation des recettes en mobilisant des subventions chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de la collectivité.

I / LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le budget de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à **952 912,00 €**.

Cette section regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

1. Les dépenses de fonctionnement :

Concernant les dépenses de fonctionnement, on retrouve ici toutes les dépenses récurrentes de la Commune, notamment :

- Les charges à caractères général (Contrats, fluides, télécommunications, fournitures ...) pour 351 100,00 €,
- Les subventions versées aux associations pour 11 000,00 €,
- Les intérêts des emprunts pour 23 112,00 €,
- Le virement à la section d'investissement de l'excédent de la section de fonctionnement de 2025 pour 150 000,00 €...

Pour l'exercice 2025, il est inscrit pour les dépenses réelles de fonctionnement un montant total de 802 912,00 €, elles étaient de 665 370,77 € en 2024.

Chapitre 011	Charges à caractère général	301 100,00
Chapitre 012	Charges de personnel et frais assimilés	301 600,11
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	77 100,00
Chapitre 66	Charges financières	23 112,00
<i>Total dépenses réelles de fonctionnement</i>		<i>702 912,00</i>
Chapitre 023	Virement à la section d'investissement	250 000,00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		952 912,00

2. Les recettes de fonctionnement :

La section de fonctionnement permet d'assurer la gestion courante de la ville. Au niveau des recettes, on retrouve principalement : Les recettes liées à la fiscalité, les dotations, les produits des services, du domaine et ventes diverses.

Pour l'exercice 2025, il est prévu pour les recettes réelles de fonctionnement un montant de 765 308,09 €, elles étaient de 719 008,39 € en 2024.

Ainsi, pour 2025, il est notamment inscrit :

- La participation des familles au titre de la restauration scolaire et garderie pour 20 600,00 €,
- Les impôts directs locaux pour 282 000,09 €,
- La Dotation Globale de Fonctionnement pour 174 000,00 €, ...

En ce qui concerne la fiscalité de la commune, il a été décidé maintenir les taux des impôts locaux comme chaque année depuis 2002.

Chapitre 70	Produits des services, du domaine	23 100,00
Chapitre 73	Impôts et taxes	187 808,00
Chapitre 731	Fiscalité locale	314 000,09
Chapitre 74	Dotations, subventions et participations	203 300,00
Chapitre 75	Autres produits de gestion courantes	36 100,00
Chapitre 013	Atténuations de charges	1 000,00
<i>Total recettes réelles de fonctionnement</i>		<i>765 308,09</i>
Chapitre 002	Excédent de fonctionnement reporté	187 603,91
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		952 912,00

II / LA SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Le budget d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à **801 055,48 €** (compris les restes à réaliser 2024).

Elle comprend :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité.
- deux types de recettes coexistent :
 - les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) ...
 - et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement (provenant de l'Etat, de la Région, du Département...).

1. En dépenses :

Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

Pour l'exercice 2025, les dépenses réelles d'investissement s'élèveraient à 435 913,00 €, elles étaient de 1 285 102,46 € en 2024.

Ainsi, pour 2024, il est notamment inscrit :

- L'échéance des emprunts en cours de 19 951,81 € (incluant l'échéance d'un nouvel emprunt),
- La poursuite des investissements initiés en 2023 concernant la construction de la Salle JOUVENEAUX pour 27 304,53 €,
- Les nouveaux projets d'investissements portant essentiellement sur les domaines suivants :
 - Économie d'énergie
 - Le remplacement de fenêtres à la salle des fêtes pour 3 136,61 €,
 - Le remplacement des dernières fenêtres de la MCC pour 3 306,91 €,
 - Le passage en LED du reste de l'éclairage public commencé en 2023 pour 6 000,00 €,
 - Sécurité
 - La mise en place d'alarmes pour l'ensemble des bâtiments pour 16 789,44 €,
 - La réfection de 2 ponts sur le Godion pour 42 984,00 €,
 - L'achat de panneaux de stationnement « place handicapés »
 - Enfance
 - L'achat d'un ordinateur avec licence pour 1 029,00 €
 - Réfection des bâtiments et cadre de vie
 - Le remplacement des abris bus arrêts Église et rue des écoles pour 5 600,00 €
 - L'acquisition de matériel technique et administratif pour 3 112,00 €
 - L'achat de tables pour la salle Jouvenaux pour 1 549,30 € ...

Chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	382,18 €
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	19 951,81 €
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	529,00 €
Chapitre 21	Immobilisations corporelles (dont 107 195,62 € de report 2024)	415 050,01 €
<i>Total dépenses réelles d'investissement</i>		<i>435 913,00 €</i>
Chapitre 001	Solde d'exécution de la section d'investissement	257 946,86 €
<i>Total dépenses réelles + solde d'exécution</i>		<i>701 055,48 €</i>
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		693 859,86 €

2. En recettes :

Pour l'exercice 2025, les recettes réelles d'investissement s'élèveraient à 435 913,00 €, elles étaient de 1 006 815,71 € en 2024.

Chapitre 13	Subventions d'investissement (dont 50 985,41€ de report 2024)	185 913,00 €
<i>Total recettes réelles d'investissement</i>		<i>185 913,00 €</i>
Chapitre 021	Virement de la section de fonctionnement	250 000,00 €
Total dépenses réelles + virement section fonctionnement		435 913,00€
1068	Affectation du résultat 2024	314 157,07 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		750 070,07 €

Ainsi, pour 2025, il est notamment inscrit en crédits nouveaux :

- Les subventions de l'Etat pour 9 370,00 €,
- Les subventions du Département pour 100 000,00 €,
- Les subventions de Douaisis Agglo de 85 913,00 €.

3. Détail des reports de 2024

Détail Recettes			
1323	ADBV 2024	Rénovation EP	24 051,00 €
1321	Fonds Vert 2024	Rénovation EP	9 370,00 €
13251	FCIS 2021-2023	Révisions PLU	5 457,70 €
		Toiture Coulonneux	4 702,00 €
	FDC 2024	Salle Mobilier	2 125,00 €
		Salle Raccordement réseaux	1 846,77 €
		Caniveaux Rue du Marais	1 163,50 €
		Fenêtres MCC	2269,44
TOTAL			50 985.41 €

Détail Dépenses		
2131	ID Verdé – Lot 9 – Construction salle Jouvenaux	20 701,15 €
	ID Verdé Construction salle Jouvenaux hors marché	2 216,33 €
	Devred – Eclairage public 2024	74 965,20 €
	Pano – Lettrage salle Jouvenaux	301,20 €
	ARB - MO Construction salle Jouvenaux	7 048,54 €
	Semit - Lot 4 - Construction salle Jouvenaux	1 963,20 €
TOTAL		107 195,62 €

III / ETAT DE LA DETTE

L'encours de la dette est de 592 308,50 € avec une annuité pour 2025 de **43 063,14 €** comprenant : 19 951,81 € de capital + 43 063,14 € d'intérêts.

Le ratio de la dette par habitant de notre commune reste dans le montant médian de la dette pour les communes de 500 à 2 000 habitants. Part contre, notre capacité de désendettement en année est supérieure à la capacité médiane des communes de notre strate.

ETAT DE LA DETTE

Prêteur	Objet de la dette	Date de réalisation	Durée (an)	Date dernière échéance	Taux (%)	Index de Taux	Montant initial	Capital	Intérêts	Annuité	Dette en capital au 31/12/N
DEXIA CLF	Achat terrain rue Gabriel Péri	31/12/2020	15	01/03/2035		Variable	140 000,00	0	4 200,00	4 200,00	140 000,00
DEXIA CLF	Achat terrain extension et sécurisation Mairie	25/03/2021	25	01/04/2046		Variable	240 000,00	19 711,46	800,29	20 511,75	218 975,18
Caisse de Financement Local	Projets d'investissement 2024	26/09/2024	15	01/10/2039	3,67	Fixe	250 000,00	16 666,48	382,29	17 048,77	233 333,32
TOTAL GÉNÉRAL							630 000,00	19 951,81	23 111,33	43 063,14	592 308,50